



CHARTRE du FAIR-PLAY et de BONNE CONDUITE Joueurs et Parents 2025/26



Tous les adhérents à quelque titre que ce soit : Dirigeants, Educateurs, Arbitres et Joueurs... sont tenus de respecter cette charte de FAIR-PLAY et de Bonne Conduite du FOOTBALL CLUB ROBRETIERES - 85000 La Roche sur Yon.

Les parents ou représentants légaux des joueurs mineurs sont également soumis à cette obligation.

Cette charte définit les droits et les devoirs qui s'imposent à tous pour nous permettre de pratiquer, dans les meilleures conditions, notre passion commune, le football.

LES DROITS

- ❖ Bénéficier d'entraînements réguliers et de qualité.
- ❖ Bénéficier de la pratique régulière du football à travers les entraînements et les compétitions où chacun doit trouver sa place.
- ❖ Être respecté par les dirigeants, éducateurs et autres personnels du club.
- ❖ Pouvoir communiquer avec les dirigeants et éducateurs.

RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS

- ❖ Chaque adhérent s'engage à respecter adversaires, arbitres et leurs décisions, spectateurs ainsi que tous les autres adhérents du club.
- ❖ Chaque joueur ou parent s'engage à respecter les choix des dirigeants et éducateurs.
- ❖ Ne pas hésiter à dialoguer avec les responsables.
- ❖ Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image du club sera sanctionné.
- ❖ Les matériels, moyens et équipements mis à la disposition des joueurs doivent aussi être respectés.
- ❖ L'éducateur est responsable du matériel utilisé lors des entraînements.
- ❖ Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents.

RESPECT DES HORAIRES, RETARDS ET ABSENCES

- ❖ Chaque joueur s'engage à honorer sa convocation dans quel équipe que ce soit et à être à l'heure prévue sur la convocation pour les entraînements ainsi que pour toutes les compétitions,
- ❖ Pour les joueurs, il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions,
- ❖ Il est impératif de prévenir les dirigeants et éducateurs directs en cas de retard ou d'absence lors des entraînements et compétitions,
- ❖ L'arrivée des joueurs aux entraînements et compétitions sera effectuée par un pointage par les dirigeants et/ou éducateurs présents.
- ❖ Prévoir des tenues adaptées et suivant la météo lors des entraînements et compétitions,
- ❖ L'accueil au stade : le joueur a l'obligation d'arriver aux entraînements à l'heure fixée par l'éducateur soit 15 mn avant le début de la séance,
- ❖ Toute entrave au bon fonctionnement du club et toute faute dûment constatée (vol, indiscipline, insultes, gestes obscènes, etc.) sera sanctionnée,
- ❖ Le joueur sera convoqué devant les autorités compétentes à une date qui lui sera communiqué par les responsables du club, il pourra se faire accompagner de ses parents ou d'un représentant légal,
- ❖ Lors de cet entretien, la décision sera prise par le dirigeant et l'éducateur direct qui statueront sur la ou les sanctions à prendre et en feront part aux parents présents ou au représentant légal ainsi qu'au Comité Directeur,
- ❖ L'entraînement et toute forme de compétition lui seront interdits pendant la durée de la sanction.
- ❖ L'acte et la sanction peuvent être considérés comme suffisamment grave par le club pour étudier un arrêt définitif du joueur à la pratique du football envers le club.

SANCTIONS JOUEUR

- Le joueur ne pourra plus fréquenter les installations du club.
- Aucune mutation en cours d'année ne pourra être envisagée par le joueur ou le parent qui en fera la demande auprès du secrétariat.

SANCTIONS JOUEUR - DIRIGEANT

- **CARTON JAUNE et/ou ROUGE** : Lors des compétitions, tout carton jaune ou rouge ne se rapportant pas à un fait de jeu est imputable au joueur ou dirigeant sanctionné (contestation, comportement anti-sportif, ...).
Le club se réserve le droit d'imposer aux joueurs des travaux d'intérêt général suivant la gravité de la sanction (Assistant pôle formation le mercredi A/M, plateaux jeunes, ...).
Le joueur ou le dirigeant devra se soumettre à l'amende qui lui sera imposée par la commission de discipline du District de la Vendée.
- Toute faute dûment constatée (vol, indiscipline, insultes envers un dirigeant club ou équipe adverse, gestes obscènes, courrier malveillant à l'encontre du club, etc.) sera sanctionnée voir l'exclusion du club.

CHARTRE du FAIR-PLAY et de BONNE CONDUITE des PARENTS

RESPECTER LES STATUTS ET LA CHARTE DU FAIR-PLAY ET DE BONNE CONDUITE

• Rôle du parent :

- Donner les informations nécessaires pour l'enregistrement de la licence, nom, prénom, date de naissance et son lieu, ainsi que vos données personnelles afin que le club puisse vous contacter ... (N° de téléphone et email)
- Le paiement des licences ne doit pas dépasser le délai de 3 mois suivant la date de souscription, le non-respect de ces conditions la licence sera suspendue par le club.
- Prévenir en cas d'absence de votre enfant aux entraînements ou compétitions.
- Respecter les horaires des entraînements et/ou compétitions.
- Respecter les dirigeants et les éducateurs dans : leur travail, leur choix et les décisions prises.
- Laisser son enfant à la disposition des dirigeants et des éducateurs lors des entraînements ou compétitions et de ne pas en altérer les bons déroulements,
- Se conformer aux règles du jeu,
- Respecter les décisions arbitrales,
- Refuser toute forme de violence et de tricherie,
- Être maître de soi en toutes circonstances,
- Nous serions sensibles à votre présence lors des compétitions de votre enfant,
- **Les parents s'engagent à participer aux transports des enfants lors des compétitions, en cas d'indisponibilité les parents doivent obligatoirement prévoir à leur remplacement,**
- Mettre ses compétences au service du club en devenant dirigeant assistant,
- Être exemplaire envers le club et le personnel (dirigeants, éducateurs ...),
- **Ne pas oublier : que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement leur temps et leurs compétences à la vie du club.**
- La charte des parents est uniquement destinée, aux parents dont le joueur n'a pas atteint l'âge de ses 18 ans.
- La charte doit être paraphée à l'ensemble des pages et signée par le joueur et/ou le représentant légal, dans le cas contraire le joueur ne pourra nullement participer aux entraînements et à toutes les compétitions organisées par le club.
- Le FC Robrethères est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire afin d'éviter tout débordement et pour la bonne marche du club.